

# AMNESTY INTERNATIONAL

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : POL 30/023/2007 (Public)  
Bulletin n° : 183  
ÉFAI

**Embargo : 4 octobre 2007 04h01 TU**

### **Les professionnels de la santé rompent leur serment éthique s'ils participent à des exécutions par injection létale**

Les médecins et les personnels infirmiers ne doivent pas rompre leur serment éthique en prenant part à des exécutions ordonnées par l'État, a déclaré Amnesty International dans un nouveau rapport publié ce 4 octobre 2007.

Intitulé *Execution by lethal injection – a quarter century of state poisoning*, ce document examine les implications juridiques et éthiques du recours à l'injection létale dans le monde.

« *Les professionnels de la santé sont formés pour œuvrer au bien-être des patients, pas pour participer à des exécutions ordonnées par l'État. Le moyen le plus simple de résoudre le dilemme déontologique que pose le recours à des médecins ou des personnels infirmiers pour donner la mort consiste à abolir la peine capitale* », a fait valoir Jim Welsh, coordonnateur Santé et droits humains à Amnesty International.

Depuis 1982, pas moins d'un millier de personnes ont été exécutées par injection mortelle dans le monde : trois au Guatemala, quatre en Thaïlande, sept aux Philippines, plus de 900 aux États-Unis et jusqu'à plusieurs milliers en Chine, où les exécutions demeurent secrets d'État.

L'exécution par injection létale consiste le plus souvent à injecter au condamné des doses massives de trois substances chimiques : du thiopental de sodium, destiné à l'endormir rapidement, du bromure de pancuronium, qui paralyse les muscles, et du chlorure de potassium, qui provoque un arrêt cardiaque.

Des médecins ont fait part de leur préoccupation, car si les dosages de thiopental de sodium ne sont pas correctement calculés, l'effet anesthésiant peut se dissiper avant que le cœur ne s'arrête, faisant courir au condamné le risque d'endurer une douleur atroce lorsque les substances pénètrent dans ses veines et provoquent l'arrêt cardiaque. En raison de la paralysie qu'induit le bromure de pancuronium, il serait incapable de faire part de sa souffrance aux personnes présentes.

C'est pourquoi les vétérinaires n'utilisent pas ces produits pour l'euthanasie des animaux. Au Texas, État américain où les injections létales sont les plus nombreuses, ces mêmes produits interdits, pour les chats et les chiens en raison de la souffrance qu'ils pourraient leur causer, sont employés dans le cadre des exécutions.

Joseph Clark a été mis à mort dans l'Ohio en décembre 2006. Il a fallu vingt-deux minutes aux techniciens chargés de son exécution pour trouver une veine et poser le cathéter. Peu après le début de l'injection, sa veine a éclaté et son bras s'est mis à enfler. Soulevant la tête de la table d'exécution, Joseph Clark s'est écrié : « *Ça ne marche pas, ça ne marche pas* ». Les rideaux ont alors été tirés autour de la table, puis les techniciens ont mis trente minutes à trouver une autre veine.

« *Le recours à l'injection létale ne résout pas les problèmes inhérents à la peine de mort : c'est un*

*châtiment cruel et irréversible, qui comporte le risque d'exécuter un innocent, est appliqué de manière discriminatoire et arbitraire et n'apporte pas de réponse efficace à la criminalité, a expliqué Jim Welsh.*

*« Les gouvernements mettent les médecins et les personnels infirmiers dans une position intenable en leur demandant de faire quelque chose qui va à l'encontre de leur déontologie. »*

En Chine, pays où les exécutions sont plus fréquentes que partout ailleurs dans le monde, nombre d'exécutions par injection mortelle ont lieu dans des camionnettes. La cellule sans fenêtre à l'arrière du véhicule contient un lit métallique sur lequel le prisonnier est sanglé. Une fois l'aiguille fixée par un médecin, un policier appuie sur un bouton et une seringue automatique injecte la drogue mortelle dans la veine du prisonnier. Il est possible de suivre l'exécution sur un écran placé à côté du siège du chauffeur et de l'enregistrer si nécessaire.

*« Au niveau mondial, un consensus prévaut au sein de la profession, selon lequel la participation de personnels de santé à une exécution viole l'éthique médicale – notamment lorsque la méthode recourt à des technologies et à des connaissances médicales. Pourtant, des professionnels de la santé prennent part à ces exécutions.*

*« Il y a peu, les associations professionnelles ont fermement dénoncé cette violation de la déontologie. Les gouvernements veulent quant à eux préserver l'anonymat des médecins prenant part à des exécutions afin que leurs collègues ne puissent exercer aucune surveillance », a conclu Jim Welsh.*

Amnesty International appelle les dirigeants du monde entier à abolir la peine capitale et les exhorte à commencer par saisir l'occasion de se prononcer en faveur d'un moratoire en votant pour la résolution qui sera présentée avant fin 2007 devant l'Assemblée générale des Nations unies.

Vous pourrez consulter le rapport *Execution by lethal injection – a quarter century of state poisoning* (index AI : ACT 50/007/2007) sur le site de l'organisation, à l'adresse suivante : <http://web.amnesty.org/library/Index/ENGA500072007>.

Document public

\*\*\*\*\*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566  
Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>